AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 15

30 MAI 1991

TOURNESOL	: Pucerons : Arrivée d'ailés et début de colonisation variable selon les secteurs. Le point sur les maladies : Mildiou, Sclerotinia.
BETTERAVE	: Pucerons : Intervention Jaunisse.
POIS	: Protection fongicide préventive envers le Botrytis.
CEREALES	: Protection fongicide en cours. L'adjonction d'un insecticide n'est ni justifiée ni souhaitable.

COMMUNIQUE CONCERNANT L'UTILISATION ILLEGALE DU DIMETHOATE.

— TOURNESOL —

Stade variable "2 à 6 feuilles".

PUCERONS :

Situation : Des captures à la tour à succion sont observées depuis le 20 Mai. Les ailés commencent leur arrivée dans les cultures. Quelques aptères sont aussi visibles, leur fréquence et leur nombre sont variables selon les secteurs.

Tous les tournesols sont colonisés dans le secteur de Châteaurenault (37). Quelques colonies sont notées à Nogent le Rotrou (28), Lorris, Chatillon Coligny, Courtenay (45).

Rappel de la stratégie :

- Jusqu'au stade B_5 "5ème feuille à 4 cm de long" : plusieurs colonies par plante (30 à 50 pucerons).

Entre le stade "5 feuilles" et E_1 (apparition du bouton floral) : 50 à 100 pucerons par plante.

- Après le stade E_1 : ne plus intervenir.

Produits autorisés : MAVRIK, MAVRIK Flo 0,3 l/ha - KARATE K à 1,5 l/ha - PIRIMOR à 0,5 kg/ha - ENDURO et FULL M à 0,4 l/ha.

Préconisation : Surveillez votre culture. Dans la plupart des parcelles, le seuil n'est pas atteint.

MILDIOU :

Situation : Les variétés actuelles de tournesol sont résistantes à la race européenne du Mildiou. Deux nouvelles races sont apparues depuis 2 ans dans le Sud Ouest et le Centre. Les variétés sont sensibles à ces nouvelles races non encore détectées dans notre région. Les semences de tournesol sont règlementairement traitées avant commercialisation depuis la dernière campagne.

Symptômes : Les symptômes de Mildiou s'observent tout au long de la végétation, du stade "2 feuilles" jusqu'au stade "floraison". Ils sont d'autant plus accentués que les plantes ont été atteintes plus précocement. Mais ils sont toujours aisément reconnaissables :

- Flétrissement des pieds qui entraîne une mort précoce de la plante ; cette forme d'attaque peut s'observer jusqu'au stade "2 à 6 feuilles".

- Nanisme de la plante, des contaminations systémiques précoces ou bien aériennes entraînent un raccourcissement des entre-noeuds. Les pieds atteints montrent alors une réduction de taille et une floraison avancée.

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



P21

- Décoloration du limbe sur la face supérieure des feuilles et le long des nervures. Ce symptôme résulte d'attaques systémiques et s'accompagne d'une sporulation sur l'autre face du limbe.
- Macules foliaires de couleur claire, au contour anguleux, qui résultent d'une infection aérienne.
- Feutrage blanc sur la face inférieure des feuilles : ces coussinets poudreux traduisent la sporulation du champignon.
- Capitules déformés : plus petits, à port dressé, avec absence de pédoncule. Les pièces florales sont hétérogènes et parfois stériles. Ce symptôme peut se manifester indépendamment des décolorations foliaires.

<u>Préconisation</u> : Si vous détectez sur vos parcelles un de ces symptômes, veuillez prévenir rapidement le S.R.P.V. pour envoi d'échantillons et analyse gratuite pour la recherche de la nouvelle race.

<u>ATTENTION AUX REPOUSSES</u> : Les repousses ne sont pas protégées par des traitements de semence ! Elles peuvent donc, en manifestant des symptômes par contamination directe dans le sol, être une source d'inoculum qui va contaminer secondairement les cultures de tournesol à proximité. Il faut donc les éliminer, surtout dans les régions concernées par les nouvelles races.

<u>SCLEROTINIA DU BOURGEON TERMINAL</u> :

<u>Biologie</u> : Il existe plusieurs types de symptômes causés par le Sclerotinia :

1) ATTAQUES AU COLLET : Pourriture de la base du pied entraînant une verse. Les dégâts dus à cette maladie sont faibles dans notre région (< 10 % des pieds) et sont directement liés à la quantité de sclérotes présentes dans le sol. Attention donc aux parcelles recevant fréquemment du tournesol ou du colza attaquées par cette maladie. Aucune méthode de lutte chimique n'est envisageable actuellement contre ces attaques.

2) ATTAQUES DU BOURGEON : A partir du stade "6 feuilles", et à la suite de pluies importantes, une pourriture peut se développer à l'extrémité des jeunes feuilles situées autour du futur bouton floral. La maladie peut évoluer plus ou moins rapidement et conduire à :

- une destruction du bourgeon et de la fleur si la pluie persiste,
- une attaque ultérieure sur tiges, si le bouton a le temps de se dégager avant d'être atteint,
- une cicatrisation ultérieure sur tiges, sans dégât si le beau temps s'installe rapidement après le début des symptômes.

Le facteur variétal est très important dans l'expression des symptômes et le précédent cultural intervient peu (les spores responsables de l'attaque peuvent provenir de parcelles voisines). En Février 1991, un fongicide, KONKER, a été homologué à la dose de 1,5 l/ha contre ce type d'attaque.

3) ATTAQUES SUR TIGES : Tout au long de la végétation, et à partir de la sortie de la fleur, des attaques sur des feuilles développées conduisent à des tiges cassées.

4) ATTAQUES DES CAPITULES : Des pluies importantes pendant la floraison permettent des contaminations de fleurs et donnent des pourritures de capitules qui tomberont. Ces attaques sont très rares chez nous et ne peuvent pas être contrôlées par un traitement fongicide.

<u>Stratégie</u> : (Protection des bourgeons)

* **Période d'intervention possible** : entre les stades "6 feuilles" (les feuilles sont comptées à partir de 4 cm de longueur) et "bouton étoilé" (le bouton mesure 2 à 3 cm de diamètre).

<u>Variétés</u> : - Variétés peu sensibles : FRANKASOL, ALBENA et EUROSOL.
- Variétés sensibles : VIDOC, VIDEO, VIKI.

* **Date d'application du produit** : le fongicide autorisé doit être positionné au moment des contaminations pour avoir la meilleure efficacité, soit 8 à 10 jours avant l'apparition des symptômes.

Attention : Le produit doit être appliqué dans les 5 jours qui suivent la contamination.

Préconisation : - Pas d'intervention pour l'instant.
- Intervention à envisager après une pluie qui laissera un feuillage humide pendant 2 jours.

- BETTERAVES -

PUCERONS :

Des pucerons verts et noirs sont observés dans les cultures.

Les microgranulés TEMIK ou DACAMOX arrivent en fin de rémanence, réalisez le premier traitement insecticide.

Pour les autres cas, maintenir la protection. Si vous observez des dégâts de Pégomyes, préférez DIPTEREX MR.

Des dégâts de Taupins sont ponctuellement observés.

Rappel : le lindane en application foliaire est totalement interdit.

- POIS -

Les parcelles les plus précoces sont en début de floraison.

PUCERONS : Pas d'évolution depuis une semaine. De rares pucerons ont été observés dans le secteur de Chatillon Coligny, Lorris (45), un début de colonisation par foyers à Ecueillé (37). Les pucerons se cachent dans les feuilles du bourgeon terminal. Le seuil de 30 pucerons par plante est loin d'être atteint (sauf exception). Observez vos parcelles avant toute décision de traitement.

MALADIES :

Situation : Saine.

Préconisation : La lutte envers le Botrytis est essentiellement préventive. Un traitement est à réaliser avant la chute des premières fleurs (période très favorable au développement du Botrytis). En général, une seconde intervention sera réalisée en fin de floraison.

Produits : Se référer au dépliant jaune.

- CEREALES -

PUCERONS :

Situation : Peu d'évolution dans l'ensemble.

- Dans le Cher et l'Eure et Loir, 30 % des parcelles présentent quelques pucerons (moins de 10 % de pieds touchés).
- Dans le Loiret et l'Indre et Loire, la fréquence des parcelles portant des pucerons est de l'ordre de 40 % (avec moins de 15 % de pieds touchés). On note toutefois les tous premiers pucerons sur épis sur des parcelles précoces à Amilly et St Denis de l'Hôtel de l'ordre de 5 % des épis portant des pucerons.
- Dans l'Indre, 50 % des parcelles présentent des pucerons. La pression est variable selon les secteurs : jusqu'à 20 % de pieds touchés dans le secteur d'Issoudun et une parcelle précoce à Buzançais montre jusqu'à 40 % des épis porteurs de pucerons.
- Dans le Loir et Cher, la fréquence des parcelles arrive à 65 %, mais la pression reste faible dans l'ensemble. Les parcelles les plus touchées présentent 20 % des pieds avec pucerons.

Préconisation : Le seuil d'intervention est d'un épi sur deux colonisé. Surveillez les parcelles précoces de l'Indre. Ailleurs, le seuil est encore loin d'être atteint.

L'adjonction d'un insecticide au fongicide n'est ni justifiée ni souhaitable car elle empêche l'installation des auxiliaires très présents cette année.

P22

MALADIES :
Situation : Stationnaire.

Septorioses, Oïdium : pas d'évolution.

Rouille brune : De rares parcelles présentent quelques pustules (3 à 5 % au maximum sur F_3 : Sours, La Bourdinière (28), Buzançais, Châteauroux (36), Danzé, Vallières (41), Sandillon (45).

Préconisation : A l'épiaison, préférer un triazole + contact (voir bulletins précédents). Dans les parcelles à faible potentiel (dont le rendement est diminué par la sécheresse), un produit de contact suffit.

** ** **

- FLASH IRRIGATION -

Toute irrigation sur tournesol, maïs, betterave est actuellement inutile. L'eau sera beaucoup mieux valorisée plus tard.

- CONDITIONS D'APPLICATION DES PRODUITS -

Il est préférable de réaliser les traitements le soir afin de profiter de l'hygrométrie plus importante de la nuit et d'éviter les brûlures.

– COMMUNIQUE –

A L'ATTENTION DES FOURNISSEURS, PRESCRIPTEURS ET UTILISATEURS DES SPECIALITES A BASE DE DIMETHOATE

Il est rappelé, tant aux utilisateurs agricoles qu'à leurs prescripteurs et fournisseurs, que les spécialités à base de diméthoate sont homologuées pour des usages bien précis pour lutter contre certains insectes de diverses cultures.

Or, des détournements d'usage ont été constatés ces dernières années, les spécialités en cause ayant été utilisées indûment sur pucerons dans les céréales.

Cette pratique est doublement contraire aux dispositions légales concernant l'homologation (loi validée du 2/11/1943 - arrêté du 1/12/1987) ainsi qu'à celles de l'arrêté du 25 Février 1975 modifié fixant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole.

En effet, l'article 8 de l'arrêté précité interdit tout emploi d'insecticide sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la période de floraison et celle de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons. L'arrêté du 27 Septembre 1965, pris notamment en application du code de la santé publique, interdit nommément les traitements de diméthoate sur les végétaux en pleine floraison.

Il en résulte que tout usage d'une spécialité à base de diméthoate sur céréales est formellement interdit et les préconisations d'emploi portées sur l'étiquette des produits devront être scrupuleusement respectées.

Toute infraction commise, relevée par les autorités compétentes (Gendarmerie, agents du Service de la Protection des Végétaux, agents de la Répression des Fraudes, etc...) est rigoureusement sanctionnée et passible des peines suivantes :
- pour infraction à la loi d'homologation : amende de 1 500 F à 40 000 F,
- pour infraction au code de la santé publique (art. L 626) : amende de 2 000 F à 20 000 F et/ou de 2 mois à 2 ans de prison avec, en cas de récidive, une aggravation de ces dernières peines.

Le rappel de cette règlementation rigoureuse édictée dans l'intérêt de la protection de l'environnement et principalement à la faune utile à l'agriculteur ainsi que la mise en garde présentement effectuée doit inciter tout un chacun à la respecter strictement, ce qui fera l'objet d'une surveillance renforcée des autorités compétentes.

** ** **